

Créé en 1986 par une centaine de volontaires soucieux de préserver leurs plans d'eau, le Syndicat des étangs corréziens compte actuellement plus de mille membres propriétaires ou gestionnaires, animés des mêmes intentions de protection et sensibles à l'évolution de la législation.

Le Syndicat effectue un travail considérable tout au long de l'année : suivi des évolutions réglementaires ; conseil et assistance auprès des adhérents pour des travaux de mise aux normes, des vidanges ou des dossiers administratifs ; relations constantes avec l'administration et les structures en charge de la police de l'eau.

Sachant que Sophie Dessus assistait tous les ans à cette AG, Alain Ballay a indiqué qu'il était naturel pour lui d'être là aujourd'hui, rappelant que « *les quelque 4 000 étangs corréziens sont de véritables acteurs économiques* ».

Le député a également évoqué la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui était promulguée le 8 août dernier.

Ce texte a pour ambition de donner un nouvel élan à la préservation et à la valorisation de nos richesses naturelles en conférant force de loi au choix de ce nouveau modèle de développement, de société et de civilisation. Elle vise à fournir un cadre clair et des règles simplifiées. Elle doit permettre d'aller également le plus loin possible dans les réponses à la perte de la biodiversité et dans le soutien aux économies verte et bleue, créatrices d'emplois.

L'une des mesures phares est la création de l'[Agence française pour la biodiversité](#), opérationnelle au 1er janvier 2017, qui sera un opérateur central, la référence institutionnelle au service d'un nouveau modèle de développement.

Cette agence illustre la volonté gouvernementale de mutualisation et de simplification administrative, puisque plusieurs organismes vont la rejoindre, notamment l'[ONEMA](#). Elle aura donc en charge la gestion équilibrée et durable des eaux et sera présente dans les territoires : elle encouragera la culture de la concertation pour une participation active et concrète de tous les acteurs.

Alain Ballay a conclu son intervention en remerciant le Syndicat « *pour tout le travail effectué pour entretenir nos étangs, patrimoine indissociable de notre chère Corrèze* ».

Source: <http://www.alainballay.fr/circonscriptions/activites-departementales/les-etangs-correziens,-un-patrimoine-a-preserver>